

Université de printemps en marche pour une réforme des rythmes scolaires

La Ligue des familles a organisé, le 3 avril 2014, une Université de printemps sur le thème : « la réforme des rythmes scolaires, c'est pour quand ? ».

La Ligue des familles a mis sur la table deux propositions, qui ont été élaborées après consultation des principaux acteurs du monde scolaire

1. une modification des **horaires de la journée**, avec intégration des devoirs dans le temps scolaire, assuré par des professeurs. La journée à l'école commencerait à 8h30 et terminerait à 17h. Une longue pause de midi, avec des activités récréatives est prévue de 12h à 14h30.
2. une révision du **calendrier annuel** basée sur une alternance de 7 semaines de cours – 2 semaines de congé. Les grandes vacances seraient réduites à 7 semaines (contre 9 actuellement).

La proposition a été soumise au regard critique de chercheurs, représentants des parents, représentants des enseignants et responsables politiques. En bref :

- les **experts se sont prononcés positivement sur les deux propositions** de la Ligue des familles.
- les **enseignants, les parents d'élèves et les familles ont également adhéré à la proposition**, moyennant quelques aménagements et balises à respecter.
- **l'engagement des responsables politiques a été formalisé par la signature d'une Charte**. La Ligue des familles a proposé à 6 candidats aux élections du 25 mai 2014 (FDF, MR, ecole, PS, PTB et cdH) de signer une charte, témoin de leur volonté de mettre le projet de réforme des rythmes scolaires à l'agenda politique. Les 6 représentants de partis ont signé.
- les **professionnels du tourisme**, consultés en préalable à cette Université, ont manifesté leur intérêt sur le sujet et une certaine ouverture semble d'actualité.

Cette Université de printemps montre que les signaux sont au vert pour envisager (enfin) cette réforme des rythmes scolaires. Tout l'enjeu sera, au lendemain des élections du 25 mai 2014, d'avancer ensemble et de manière concertée pour concrètement engager cette réforme.

SOMMAIRE

La préparation

La journée

Introduction

Intervention de l'OEJAJ

Table ronde 1 : les parents

Table ronde 2 : les enseignants

Table ronde 3 : les politiques

Synthèse des interventions

Annexe

La Charte d'engagement politique pour une réforme des rythmes scolaires

1. La préparation

Depuis de nombreuses années, la Ligue des familles réfléchit à une modification des rythmes scolaires. Une analyse de 2009 pose notamment les balises de ce débat.

Lorsqu'il a été décidé d'organiser une Université de printemps sur le sujet, la proposition de la Ligue des familles a été actualisée sur base de nouvelles publications sur le sujet, et suite à la rencontre avec différents acteurs :

- SEL-SETCA
- CGSP-Enseignement
- Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ)
- Une agence de tour operator (tourisme)
- UFAPEC

L'avis de « parents », à titre informatif a également été recueilli. Ce travail préparatoire a débouché sur une nouvelle proposition¹ soumise lors de l'Université de printemps de la Ligue des familles du 3 avril 2014.

Cette journée fut ensuite l'occasion de :

- confronter cette proposition à l'avis des acteurs et spécialistes ;
- d'identifier les freins et les leviers de chaque acteur pour la mise en place d'une telle réforme ;
- vérifier la disponibilité politique à aller dans le sens d'une réforme des rythmes scolaires, et susciter un engagement.

2. La journée

Introduction

La journée fut d'abord introduite par la Ligue des familles et **Delphine Chabbert** (directrice Études et action politique) qui a replacé la journée dans son contexte avant d'en présenter les objectifs.

« Pourquoi faire une Université de printemps ce 3 avril 2014 sur les rythmes scolaires ?

Premièrement, comme le dit Bernard De Vos (Délégué Général aux Droits de l'Enfant), il s'agit de "faire rentrer l'école dans le 21ème siècle". Depuis plus de 20 ans, on parle de changer ces horaires, décalés par rapport à la vie des familles d'aujourd'hui et qui sont contraires au rythme biologique de l'enfant. Et rien n'avance, ou si peu...

Avec cette Université de printemps, et à l'approche des élections, la Ligue des familles entend remettre le débat sur le devant de la scène politique.

Deuxièmement, parce que c'est une question de parents : la Ligue des familles a une valeur ajoutée sur le sujet. Ce n'est pas anodin si la Ligue des familles a participé, dès les années 1990, à la Commission sur les rythmes. La Ligue des familles se place évidemment du côté des parents, avec une expertise.

Troisièmement, parce que c'est le bon moment. Il y a eu des remous à ce sujet ces derniers mois : la sortie de l'enquête de la Ligue des familles en août dernier, puis la sortie de l'étude de l'Observatoire, elle aussi fort médiatisée, et dernièrement, la sortie médiatique d'un tour operator qui demande une révision du calendrier scolaire. On sent un certain murissement général, et une attente des parents. Et puis surtout une audience politique en période électorale. »

Selon la Ligue des familles, trois enjeux sont à la base d'une réforme des rythmes scolaires :

- Un meilleur bien-être de l'enfant ;
- Une meilleure prise en compte de la vie des parents ;
- La lutte contre l'échec scolaire.

Delphine Chabbert a conclu en présentant la proposition de la Ligue des familles :

- Revoir les rythmes scolaires de l'année : passer en un mode 7 semaines de cours, suivies de 2 semaines de congé. Raccourcir les grandes vacances à 7 semaines ;
- Revoir les rythmes de la journée : un temps à l'école plus long (8-17h), mais avec davantage de pauses, et une internalisation des devoirs.

¹ M. Verbauwhede, *Université de printemps – 3 avril 2014, Changer les rythmes de l'école*, avril 2014, www.laligue.be

En conclusion, les rythmes scolaires actuels (annuel et journalier) ne sont pas adaptés, ni au rythme biologique de l'enfant, ni au rythme de vie des parents. Il y a nécessité de les changer. Cette réforme est ambitieuse puisqu'elle touche à l'organisation même de l'école et ses conséquences concernent l'ensemble des acteurs éducatifs. Le temps politique n'est pas le temps scolaire. Une telle réforme nécessitera sans doute plus d'une législature pour arriver à terme. Ce que l'on attend aujourd'hui, c'est un certain courage politique de la part du prochain ministre de l'Enseignement pour lancer, enfin, le chantier de cette vaste réforme.

Intervention de l'OEJAJ

La première intervention externe de la journée a été celle de deux chercheuses, **Anne-Marie Dieu** et **Dominique Rossion**, de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ). L'objectif de leur intervention était d'expliquer en quoi les rythmes scolaires actuels n'étaient pas adaptés au rythme biologique de l'enfant. Elles ont également réalisé un court rappel historique : on parle en effet de modifications des rythmes scolaires depuis plus de vingt ans en Communauté française.

Le cadre des missions de l'OEJAJ est constitué par la Convention internationale des droits de l'enfant (1989) qui évoque notamment le droit à un enseignement égalitaire, le droit aux loisirs et au repos, et le droit à la participation des enfants. Au centre des travaux de l'OEJAJ se situe la question du bien-être des enfants. C'est donc à travers ces lunettes-là que la question du rythme scolaire va être regardée par les deux chercheuses. C'est ainsi que l'Observatoire a déjà mené de nombreuses recherches concernant le temps des enfants, le bien-être des enfants en lien avec les travaux à domicile, ou encore l'évaluation des politiques menées en matière d'enfance et de jeunesse :

- Recherche sur le temps des enfants en lien avec les travaux de Jacques Duez ;
- Recherche sur la place des travaux à domicile dans la vie des enfants de l'enseignement primaire ;
- Recherche-action sur le sens des travaux à domicile menée avec de futurs enseignant-e-s (septembre 2014 – juin 2015) ;
- Evaluation et état des lieux de la politique de l'accueil temps libre des enfants de 2,5 à 12 ans ;
- Recherche sur la qualité de l'accueil et l'éducation des jeunes enfants : éléments de discours sur les rythmes/le temps/le travail scolaire/le plaisir/ les transitions ;
- Etat des lieux des écoles de devoirs ;
- Travail de veille sur la question.

La question des rythmes scolaires est loin d'être neuve. L'OEJAJ a en effet rappelé que le sujet figurait dans les DPC depuis... 1992 sans discontinuité ! Il a ensuite été question du rapport de la Commission des rythmes scolaires de 1991. Anne-Marie Dieu et Dominique Rossion ont développé quelques considérations issues du rapport de cette commission concernant le système scolaire :

- Au niveau des constats :
 - Les rythmes de l'école sont calqués sur ceux de l'entreprise et de la vie sociale ;
 - Une mission globale d'éducation pour l'école et d'accueil extrascolaire est difficile à assumer ;
- L'école et ses dysfonctionnements :
 - Diminution du temps annuel de scolarité vs. augmentation du volume de matière ;
 - Volume de travail cognitif trop important : les activités créatives/artistiques sont délaissées ;
 - Un cloisonnement des contenus qui empêche de donner du sens à des activités qui se succèdent de manière linéaire ;
 - Une pédagogie frontale due à l'émiettement du temps ;
 - Une alternance inégale du temps de travail et du temps de repos ;
 - Un manque de projets globaux d'accueil de l'enfant ;

En ce qui concerne les rythmes de l'enfant, les deux chercheuses ont pointé quelques besoins et rythmes biologiques qui sont en contradiction avec les rythmes actuels de l'école :

- Un besoin d'un repos de qualité nocturne et diurne ;
- Une fatigue et une nervosité provenant du manque d'exercice physique ;
- Des capacités journalières de travail intellectuel utile qui varient en fonction de l'âge :
 - De 6 à 8 ans : 2 heures par jour ;
 - De 8 à 10 ans : 3 heures par jour ;
 - De 10 à 11 ans : 4 heures par jour ;
 - À 12 ans : 5 heures par jour ;
- Fluctuation du niveau de performance durant la journée, durant la semaine, selon la tâche demandée et les niveaux individuels de maturation ;
- Des « pics d'attention » en milieu de matinée et d'après-midi.

Pour clôturer, les deux chercheuses effectuent un rapide détour par deux pays dans lesquels une réforme des rythmes scolaires est actuellement à l'œuvre : la France et le Grand-duché de Luxembourg.

En **France**, des projets éducatifs locaux intègrent le périscolaire (NAP) et le soutien scolaire (APC) au sein de la journée à l'école. Il existe une souplesse dans l'organisation laissée aux municipalités, mais elles sont dans l'obligation d'organiser une pause méridienne d'1h30 minimum et de conserver minimum 24 heures d'enseignement par semaine. Les activités NAP et APC sont gratuites, obligatoirement proposées durant la journée (fin de matinée ou après 15h-15h30), mais sans obligation d'être suivies par les enfants. La fin de la journée scolaire se situe entre 16h et 17h selon le cas. Les devoirs écrits à domicile sont supprimés. Les municipalités perçoivent des subsides selon leur niveau de richesse. C'est visiblement de ce côté que le bât blesse principalement.

Au Grand-duché de **Luxembourg**, la réforme était en cours avant la chute du gouvernement. La poursuite du projet par le nouveau gouvernement n'est pas encore certaine. Le plan (encore vague) prévoit un ensemble d'activités et de prestations obligatoires à prévoir dont le soutien scolaire, les activités artistiques et sportives, les repas de midis, la prise en compte des besoins de repos des enfants, etc. Point important : la réforme a été réfléchiée en concertation entre les ministères de l'éducation et de l'enfance.

Table ronde 1 : les parents

Deux intervenants ont pris la parole lors de cette table-ronde consacrée aux parents. Tout d'abord **Bernard Hubien**, secrétaire général de l'Union des Fédérations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC), suivi de **Delphine Chabbert**, directrice Études et action politique de la Ligue des familles. La **FAPEO** prévient initialement à cette table ronde s'est faite excusée au dernier moment.

Si le premier s'exprime plutôt au nom des parents *d'élèves*, la deuxième intervenante s'exprime davantage en tant que parent *d'enfants*. Les deux approches sont différentes mais bien entendu complémentaires.

Bernard Hubien (UFAPEC)

Bernard Hubien a commencé par un rappel. La dernière modification importante des rythmes scolaires date des années '70, suite au choc pétrolier : les cours du samedi matin ont été supprimés. Globalement, le temps scolaire de 450 heures en un siècle a aussi été réduit en un siècle, passant de 1300 heures au début du 20^{ème} siècle à 890 heures actuellement.

Si une réforme est nécessaire, il faut la penser dans sa globalité : réformer le rythme de la journée, de la semaine, et de l'année. Il est indispensable aussi d'organiser le temps après l'école (« l'extrascolaire »). Ces différents aspects doivent être pris en considération dans une réforme globale du temps de l'école. Selon le secrétaire général de l'UFAPEC, les freins vis-à-vis de la réforme des rythmes scolaires sont de différents ordres :

- Le poids des habitudes (*path dependence*). Malgré ce poids, certains parents se plaignent de la durée des devoirs.
- Une conception particulière du savoir : disparition des activités culturelles, artistiques et sportives de l'école. Ces activités sont de plus en plus externalisées et payantes.
- Le métier d'enseignant est pensé de manière individuelle. Les enseignants travaillent souvent individuellement, en organisent leur temps professionnel de manière solitaire. C'est une différence avec l'Angleterre qui a une conception architecturale de l'école.
- On entend souvent le secteur du tourisme sur ce sujet. Il doit prendre moins de place dans la question des rythmes scolaires. Ce n'est pas à eux de dicter une modification des rythmes scolaires.
- Le temps à consacrer pour penser cette réforme. Le temps politique est trop rapide. Il y a une incapacité à réfléchir à une réforme sur le moyen ou long terme. Il faut mettre les acteurs autour de la table et réfléchir à une solution sur deux législatures.

Delphine Chabbert (Ligue des familles)

En premier lieu, Delphine Chabbert situe la Ligue des familles dans ce débat : « la Ligue des familles, c'est la Ligue des parents d'enfants et pas des parents d'élèves. C'est ce qui nous distingue de l'UFAPEC et de la FAPEO. »

Cela change la perception sur le sujet :

- La Ligue des familles va se préoccuper des enfants et non pas des élèves. Et donc, la Ligue des familles est plus axée sur la question du bien-être de l'enfant plutôt que sur la question des apprentissages et des questions pédagogiques.
- La Ligue des familles se préoccupe des parents, et aussi de leur bien-être. Ou plutôt, de comment limiter leur mal-être notamment par rapport à des questions de conciliation vie familiale-vie professionnelle. La course des parents, les enfants au milieu.

La Ligue des familles aborde donc la modification des rythmes scolaires aussi par le bout des parents. Les parents et leurs vies ont profondément changé aujourd'hui : les femmes travaillent ; les parents ne récoltent plus les moissons ; les temps de déplacements ont profondément bouleversé l'organisation des familles ; la séparation et l'hébergement alterné sont aujourd'hui très fréquents ; etc.

Delphine Chabbert rappelle aussi une des missions de la Ligue des familles à cet égard : rassurer les parents. C'est une réforme conçue pour renforcer le lien entre les parents, les enfants et l'école. Contrairement à ce qu'on entend souvent, une réforme de ce type, c'est permettre le suivi de la scolarité de son enfant, sans la pression et le poids des devoirs. Les parents ne sont pas des profs à la maison. Les parents ne sont pas des pédagogues, les parents sont stressés, l'apprentissage est pollué par d'autres éléments de la relation, etc. Le suivi de la scolarité doit rester à sa juste place : dans l'école.

Les autres points d'attention portent sur la durée de la journée à l'école (éviter de faire des journées trop longues). Cette réforme du rythme scolaire doit aussi s'organiser dans un objectif de conciliation vie familiale-vie professionnelle. En outre, la gratuité du temps scolaire et de l'extrascolaire est un principe primordial pour la Ligue des familles.

Enfin, cette réforme est aussi l'occasion de reconsidérer l'organisation des politiques d'éducation en Belgique francophone. La Ligue des familles propose en effet d'ouvrir le débat sur une politique éducative globale avec la création d'un ministère de l'Éducation qui intègre la politique de l'enfance à celle de l'enseignement afin de créer un ministère de l'Éducation préscolaire, scolaire et extrascolaire.

Table ronde 2 : les enseignants

Deux intervenants ont pris la parole lors de cette table-ronde. Tout d'abord Bernard De Commer, permanent SEL-SETCA et délégué de la FGTB au Conseil de l'éducation et de la formation (CEF). Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-enseignement a pris la parole à sa suite. Un troisième intervenant issu du monde extrascolaire était prévu. Malheureusement, un imprévu de dernière minute l'a empêché de participer à cette table-ronde.

Bernard De Commer (SEL-SETCA)

Dans un premier temps, le représentant du SEL-SETCA a rappelé ce que la Commission des rythmes scolaires proposait en 1991 : « Il était proposé que l'année scolaire soit rythmée par une alternance de périodes de 7 à 8 semaines de cours et de temps de congé de 15 jours. En outre, il était suggéré 2 semaines de congé à la Toussaint, 2 autres à la Noël, des vacances d'hiver fin février et de printemps fin avril. Les vacances d'été compteraient 7 semaines (au lieu de 9) et démarreraient le lundi qui suit le 1er juillet.

Dans le primaire, des activités d'accueil seraient organisées dès l'ouverture de l'école, les cours ne commençant qu'à 9 heures. Pendant le temps de midi: activités culturelles, sportives, ... Reprise des cours à 14h30 et fin de ceux-ci vers 17 heures, 17 heures 30.

Dans le secondaire, la Commission, faisant le constat d'un trop grand nombre de matières enseignées par semaine et par jour et le saucissonnage des cours en portions de 50 minutes, propose un schéma fondé sur des périodes de 90 minutes. La journée serait découpée en 4 périodes de cours, dont 3 consacrées aux apprentissages (8h45 à 10h15, 10h45 à 12h15, 15h00 à 16h30). La période 13h15-14h45 serait consacrée à des ateliers d'expression, de développement personnel, de musique, de sport, à la guidance, au rattrapage... »².

Ensuite, Bernard De Commer identifie trois freins à une modification des rythmes scolaires.

- Le temps de travail des enseignants est un véritable tabou : les réformes du système scolaire qui se sont succédé dans les années '90 ont provoqué de fortes tensions et mouvements sociaux. Les profs ont alors parfois été dépeints comme des fainéants, payés à ne rien faire. Depuis, toute tentative de réforme du temps de travail est vécue comme une agression. Même une réforme qui permet d'améliorer les conditions de travail des enseignants risque de rencontrer leur hostilité. Il faudra donc du temps pour qu'une réforme des rythmes scolaires soit acceptée par les enseignants, mais ce n'est pas impossible.
- L'organisation des écoles : réaliser un horaire est déjà difficile actuellement. Si un directeur doit rajouter à cela la participation d'autres acteurs (extrascolaires par exemple) au sein de l'école, cela risque encore d'alourdir sa tâche.
- Enfin, l'impécuniosité chronique de la Communauté française. Cette situation risque de pousser les écoles à faire appel à la participation financière des parents. Organiser l'école tel que le propose la

² B. De Commer, « Les rythmes scolaires : le retour », *Le Sel*, 2012-3, p. 5-7

Ligue des familles demande davantage de personnel, des locaux adaptés, ce qui nécessite des moyens financiers.

Eugène Ernst (CSC-Enseignement)

Eugène Ernst rejoint en grande partie les remarques de son collègue syndicaliste. Il ne se dit pas fermé en principe à une modification des rythmes scolaires. Le tout dépendra de la manière de l'appliquer.

Il pointe plusieurs écueils dans ce débat.

Le premier concerne les inégalités dans notre enseignement. Comment intégrer les acteurs de l'extrascolaire dans l'école, sans renforcer les inégalités ? Se posent des problèmes d'organisation, de coût et de frais pour les parents.

Le deuxième concerne le rôle des organisations syndicales pour faire accepter ce projet des rythmes scolaires. Impossible en l'état, sans une discussion approfondie avec les enseignants. Une réforme des rythmes scolaires doit être l'occasion d'améliorer les conditions de travail des enseignants. Pour cela, les organisations syndicales et les enseignants doivent être intégrés dans les réflexions à ce sujet. Sans quoi, on court au blocage.

Troisièmement, cela doit faire partie d'un débat plus large sur la refondation de l'école (voir l'appel à refondation de l'école signé par des organisations associatives et syndicales). Un projet aussi large que la réforme des rythmes scolaires doit être planifié sur deux législatures en ouvrant le débat à tous les acteurs.

Table ronde 3 : les politiques

Afin de concrétiser l'engagement politique, la Ligue des familles a proposé à 6 candidats de venir s'exprimer sur le sujet, ainsi que de ratifier (ou pas) une charte d'engagement (en annexe).

- Pour le Parti Socialiste (PS), **Caroline Désir** a rappelé l'importance que son parti accordait à l'extrascolaire, notamment au repas de midi. Elle a rappelé que dans ce cadre, son parti proposait un repas de midi gratuit. Les moyens budgétaires nécessaires (100 millions) seraient dégagés grâce à la lutte contre le redoublement. Le PS rejoint la proposition de la Ligue des familles et propose une étude dirigée gratuite.
- Pour le Mouvement Réformateur (MR), **Françoise Bertieaux** a rappelé l'importance de revoir le rythme journalier de l'école. Concernant le rythme annuel, l'élue du MR mentionne l'importance accordée par certains parents à la conservation de certaines traditions (comme les vacances de Pâques ou de Carnaval par exemple).
- Pour le centre démocrate Humaniste (cdH), **Julie de Groot**, se dit en accord avec la charte. Elle plaide pour une réflexion associant tous les acteurs : un pacte liant l'extrascolaire, les enseignants, les parents.
- Pour le Parti du Travail de Belgique (PTB), **Dirk De Block** rappelle l'importance de lutter contre les inégalités sociales. La nécessité d'un refinancement de l'enseignement (surtout en période de crise) lui paraît importante, tout comme la gratuité des activités scolaires et extrascolaires. Le PTB se joint à la charte de la Ligue des familles.
- Pour Ecolo, **Bénédicte Linard** trouve également cette thématique importante. Ecolo propose aussi de revoir les rythmes annuels, journaliers (extrascolaire) et hebdomadaires. Cela passera nécessairement selon Ecolo par des synergies à créer avec différents acteurs et pas seulement l'école.
- Pour les Fédéralistes Démocrates Francophone (FDF), **Michel Colson** explique que l'école doit être vue comme un ascenseur social. S'il se prononce pour une telle réforme des rythmes scolaires (et s'engage donc au nom de parti à signer la charte), il pose malgré tout la question du financement d'une telle réforme. Car gouverner, c'est faire des choix.

Au final, les 6 partis ont signé la charte d'engagement. Dès le 26 mai, au lendemain des élections, la Ligue des familles ne manquera pas de rappeler aux élus et aux futurs responsables politiques de la majorité leurs promesses.

Synthèse des interventions

Points forts ou opportunités	Points faibles ou menaces
<ul style="list-style-type: none">▪ Un meilleur respect des rythmes biologiques et cognitifs de l'enfant ;▪ Une meilleure conciliation vie professionnelle-vie familiale des parents ;▪ Une manière de lutter contre l'échec scolaire ;▪ Une réflexion globale sur le métier de l'enseignant (à réfléchir comme un travail collectif, et non plus individuel) ;▪ Une occasion d'améliorer les conditions de travail des enseignants ;▪ Rendre une partie de l'extrascolaire gratuit pour les parents ;▪ Repenser dans le cadre global d'une réforme de l'école ;▪ Intégrer tous les acteurs de l'école dans cette réforme sous peine de blocage.	<ul style="list-style-type: none">▪ Le poids des habitudes ;▪ Le temps politique est trop rapide. A réfléchir dans le cadre d'une refondation de l'école sur deux législatures ;▪ Le temps de travail des enseignants est un tabou ;▪ L'organisation des écoles va se complexifier ;▪ Le manque de moyens financiers de la Communauté française risque d'augmenter les frais pour les parents ou de réaliser une réforme sans moyens ;▪ L'intégration de l'extrascolaire dans ce programme ;▪ Des parents considèrent que c'est leur rôle de faire les devoirs à la maison.

Mai 2014

Michaël Verbauwhede
Sous la direction de Delphine Chabbert
d.chabbert@liguedesfamilles.be

La Ligue des familles
Avenue E.de Béco, 109
1050 Ixelles
02/507 72 11



CHARTRE D'ENGAGEMENT POLITIQUE POUR UNE RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Bruxelles, 3 avril 2014

Nous, représentants de partis politiques et candidats aux élections du 25 mai 2014, avons pris connaissance de la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires.

Nous nous engageons lors de la prochaine législature à entamer une réforme des rythmes scolaires qui garantisse :

- Une meilleure prise en compte du rythme biologique de l'enfant et de ses besoins durant la journée et en fonction de son âge ;
- Une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale des parents ;
- Le respect du travail des différents acteurs de l'enseignement (enseignants, éducateurs, acteurs de l'extrascolaire, direction).

Nous nous engageons à entamer ce chantier dès la sortie des urnes, avec pour objectif d'aboutir à des résultats d'ici la fin de prochaine législature (2019).

Compte tenu de l'enjeu, nous tenterons d'impliquer tous les partis démocratiques représentés au Parlement. Conscients de l'importance qu'une telle réforme soit partagée et soutenue par tous les acteurs de l'enseignement (parents d'élèves, familles, enseignants, éducateurs, direction, extrascolaire), nous souhaitons aussi les associer à cette réflexion. Il ne s'agira pas d'imposer une réforme top-down, mais de travailler, avec les acteurs, à définir une réforme qui convienne le plus possible à tous.

Enfin, des moyens budgétaires adéquats seront dégagés. Une réforme des rythmes scolaires ne peut pas se dérouler au détriment des finances communales (qui financent en partie l'extrascolaire), de l'école, ou du portefeuille des parents.

Pour le MR

Pour le cdH

Pour le PS

Pour le FDF

Pour ECOLO

Pour le PTB